Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610068-DE

Belle Isle EN TERRE

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 octobre 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
9 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Madame Nolwenn MARTIN, Monsieur Guy CONNAN, Madame Leigh BARRET, Monsieur Jacques RIOU Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Emmanuel LUTTON, Monsieur Erwan VALLEE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Madame Amandine TREMEL
Madame Jade GRARD à Monsieur Eric FRANCIOSI
Madame Stéphanie BLAIZE à Monsieur Emmanuel LUTTON

Secrétaire de Séance : Madame Nolwenn MARTIN

N° 2026-10-068

Budget commune – décision modificative n°2

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la M57,

Vu la délibération n° 2026-03-016 du 5 mars 2026 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Vu la situation d'exécution budgétaire à ce jour et les besoins nouveaux apparus au cours de l'année,

Considérant que, s'agissant du groupe scolaire, la commune a dû faire face à des départs en retraite et des arrêts de travail, nécessitant les remplacements par des agents non titulaires afin d'assurer la continuité du service,

Considérant que, au sein des services techniques, un agent était en arrêt de travail, nécessitant son remplacement temporaire par un agent contractuel,

Considérant que, suite aux élections municipales de 2026, le conseil municipal a procédé à la fixation des indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il y a lieu, d'ajuster le budget de l'exercice 2026 par une décision modificative, afin de prévoir les crédits nécessaires au mandatement de ces dépenses,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610068-DE

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM 2	Total BP + DM
012	CHARGES DE PERSONNEL			
6411	Personnel Titulaire	300 000,00 €	- 20 000,00 €	280 000,00 €
6413	Personnel Non Titulaire	35 000,00 €	14 000,00 €	47 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
65311	Indemnités de fonctions	45 000,00 €	16 000,00 €	61 000,00 €
65313	Cotisations de retraites	1 800,00 €	1 000,00 €	2 800,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00 €	- 3 000,00 €	9 000,00 €
TOTAUX			8 000,00 €	

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM 2	Total BP + DM
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
6419	remboursement sur rémunération de personnel	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
74	Dotations et participations			
741121	Dotation de solidarité rurale	150 000,00 €	3 000,00 €	153 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	255,00 €	3 000,00 €	3 255,00 €
TOTAUX			8 000,00 €	

Monsieur le Maire propose

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget commune

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget commune

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM 2	Total BP + DM
012	CHARGES DE PERSONNEL			
6411	Personnel Titulaire	300 000,00 €	- 20 000,00 €	280 000,00 €
6413	Personnel Non Titulaire	35 000,00 €	14 000,00 €	47 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
65311	Indemnités de fonctions	45 000,00 €	16 000,00 €	61 000,00 €
65313	Cotisations de retraites	1 800,00 €	1 000,00 €	2 800,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00 €	- 3 000,00 €	9 000,00 €
TOTAUX			8 000,00 €	

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM 2	Total BP + DM
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
6419	remboursement sur rémunération de personnel	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
74	Dotations et participations			
741121	Dotation de solidarité rurale	150 000,00 €	3 000,00 €	153 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	255,00 €	3 000,00 €	3 255,00 €
TOTAUX			8 000,00 €	

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Nolwenn MARTIN

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-en-TERRE (Côtes-d'Armor)